



SECTION DE LA HALDE

LE DEFENSEUR DES DROITS

UN REcul DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'INQUIETUDE DES AGENTS de la HALDE

Le sénateur Patrice Gélard, rapporteur de la loi organique relative au défenseur des droits vient de rendre son verdict. Pour lui, le défenseur des droits (DDD), devrait regrouper sous son autorité le médiateur de la République, le défenseur des enfants, la commission nationale de déontologie de la sécurité et la HALDE. **Les adversaires de la haute autorité sont heureux, les victimes de discriminations beaucoup moins.**

Si les amendements de la commission semblent maintenir les missions de la HALDE, celle-ci ne sera cependant plus identifiable en tant que telle. Cette perte d'image serait préjudiciable aux victimes de discriminations, d'autant plus que la communication relèverait aussi du DDD.

Cette mesure porte également atteinte à l'indépendance de la HALDE, qui sera désormais, placée, comme le défenseur des enfants et la CNDS, sous l'autorité décisionnelle du seul DDD.

Enfin, cette fusion constitue un affaiblissement de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. En effet, il convient de rappeler que la discrimination, qui dépasse le seul cadre de l'administration, n'est pas un simple dysfonctionnement : c'est une illégalité, parfois une infraction pénale, qui appelle un traitement spécifique. La perte d'autonomie de la HALDE risque ainsi de dissimuler un mouvement de dépenalisation et « dé-juridictionnalisation » du traitement de la discrimination, préjudiciable aux victimes.

Il s'agit aussi d'une remise en cause du travail accompli depuis 5 ans par les agents de la HALDE dont l'expertise juridique, les actions de promotion de l'égalité, et les actions territoriales, relayées par une communication spécifique, ont rendu effectifs les recours et la

prévention face aux ruptures d'égalité. Ce travail global et cohérent a permis à la haute autorité de devenir l'institution de référence de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. En réalité, la HALDE semble payer son indépendance et certains de ses avis.

Les agents de la HALDE sont également inquiets du sort qui va leur être réservé.

Ils attendent de la présidente - qui s'est prononcée contre le rattachement de la HALDE au Défenseur – qu'elle réaffirme son attachement à l'indépendance de la HALDE et qu'elle soutienne son personnel en s'engageant, sans réserve, à préserver l'emploi, dans l'hypothèse où une fusion interviendrait.

La section syndicale CFDT de la HALDE revendique le maintien de l'indépendance, de toutes les missions et des moyens de la HALDE pour poursuivre durablement la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'Égalité, l'un des trois piliers de notre République.

Contact : Jean-Luc RAGEUL – 06 10 92 18 65.

Paris le 20 mai 2010